



### **ARGENT DE POCHE : un job à partir de 14 ans !**

Les jeunes mineurs ont des difficultés à trouver des jobs leur permettant de gagner un peu d'argent et de se confronter au monde du travail.

Le dispositif ARGENT DE POCHE a pour objectif de permettre à ces jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité à l'occasion des vacances scolaires et de recevoir en contrepartie une gratification financière d'un montant de 15 € pour une mission de 3h.

Les jeunes s'inscrivent sur une mission éducative d'intérêt général et personnel (découverte de métier-développement de compétence-prise d'initiative et engagement citoyen)

#### **Conditions d'attribution :**

- Être âgé.e de 14 à 17 ans
- Habiter Plougastel



### **MONEIZ : un premier salaire à partir de 16 ans !**

A travers sa politique jeunesse, la ville de Plougastel entend permettre à ses jeunes d'accéder à une première expérience professionnelle.

Le dispositif MONEIZ permet à ces jeunes de travailler sur des missions temporaires de proximité auprès des Services Municipaux. Ce dispositif propose un contrat de travail avec une rémunération sur la base horaire du SMIC.

#### **Conditions d'attribution :**

- Être âgé.e de 16 à 22 ans
- Habiter Plougastel
- Entretien d'embauche



### **RME (Revenu Minimum Etudiant) : une aide pour payer ses études !**

Véritable outil d'intégration, le RME poursuit trois objectifs :

- Tendre vers une égalité des chances. Chaque jeune de Plougastel doit pouvoir entreprendre des études, sans que l'argent soit un obstacle.
- Faciliter le déroulement des études et diminuer le risque d'échec. Le RME peut être une alternative aux « petits boulots » qui peuvent être préjudiciables à la bonne conduite des études.
- Permettre aux étudiants de choisir librement leurs cursus. Chacun doit pouvoir suivre des études supérieures dans une autre ville, si la filière n'existe pas dans la région brestoise.

#### **Conditions d'attribution :**

- Justifier de 2 années de résidence principale des parents dans la commune de Plougastel-Daoulas à la date de dépôt du dossier
- Être âgé.e de moins de 26 ans
- Être inscrit.e dans un établissement d'études supérieures conférant le statut d'étudiant
- NE PAS être en apprentissage ni en alternance
- Justifier d'une progression dans les études. Une présence supérieure à 2 ans dans le même niveau d'études n'ouvrira pas droit à l'aide, sauf problème grave de santé ayant entraîné une absence prolongée
- Justifier d'un quotient familial (ressources mensuelles totales du foyer/ nombre de personnes vivant au foyer) inférieur ou égal au barème fixé
- Avoir demandé une bourse d'étude auprès du Crous ou du Conseil régional (pour les carrières sanitaires) et fournir la notification d'accord ou de refus



### **BIC (Bourse à l'Innovation et la Création) : un soutien pour un projet !**

La ville de Plougastel, à travers sa politique d'ouverture et d'initiative souhaite aider et soutenir les porteurs de projet, dès lors que ceux-ci présentent un projet original qui apporte une plus-value à la commune.

Le dispositif est destiné à :

- Stimuler et encourager les initiatives de création d'activités nouvelles
- Soutenir des projets individuels ou collectifs novateurs concourant à valoriser et à promouvoir la ville de Plougastel
- Développer l'esprit d'initiatives, le goût d'entreprendre, le sens de l'autonomie, de la responsabilité et de l'engagement notamment chez les jeunes
- Faciliter l'insertion professionnelle et sociale
- 

**Aide attribuée :** Enveloppe globale de 5 000€ pour une année à se répartir entre les projets retenus

**Condition d'attribution :** Passage devant un jury

- Caractère nouveau et original du projet
- Cohérence économique et financière du projet
- Motivation et implication du porteur
- Potentiel de réussite et de pérennité
- Retombées pour la ville en termes d'image et de promotion et pour ses habitants



### **COUPONS SPORTS-LOISIRS : une aide pour accéder aux loisirs !**

Participer à une activité, qu'elle soit de compétition ou de loisir, qu'elle fasse appel au domaine sportif, culturel ou de loisir permet à tout enfant de s'épanouir, de se développer socialement, de se confronter à des règles et, et bien évidemment, d'accéder à de nouvelles techniques.

La commune a la volonté de permettre à tous, d'accéder aux activités associatives développées sur son territoire.

#### **Aides attribuées :**

Montant de la cotisation	Nbre de coupons	Montant attribué
≤ à 69 €	0	0 €
≥ à 70€ et ≤ à 99 €	1	15 €
≥ à 100€ et ≤ à 199 €	2	30 €
≥ à 200 €	3	45 €

#### **Condition d'attribution :**

- Habiter la commune
- Etre âgé.e de 6 à 16 ans
- Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire ou de l'Allocation Spéciale d'Education
- Justifier d'une inscription de 70€ minimum, dans une association sportive ou culturelle ou de loisirs, ayant son siège social à Plougastel



### **PERMIS CITOYEN : une aide pour payer son permis de conduire !**

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontournable pour tous les jeunes qui intègrent une formation professionnelle ou recherchent un emploi.

Néanmoins, l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas toujours à leur portée.

Pour les encourager, la commune souhaite les accompagner et les aider à financer leur permis de conduire en contrepartie d'un engagement sous la forme d'heures de bénévolat auprès de services municipaux ou d'associations locales.

**Aide attribuée : 700,00€**

#### **Conditions d'attribution :**

- Être âgé.e de 18 à 25 ans
- Habiter Plougastel depuis au moins 1 an
- Avoir un projet de formation professionnelle ou de recherche d'emploi
- Disposer d'un quotient familial (QF) inférieur à 1000 € (ressources du foyer)
- S'inscrire dans une auto-école de Plougastel



### **BAFA CITOYEN : une aide pour payer sa formation !**

Le Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA), bien que non reconnu dans les diplômes professionnels est souvent un préalable dans les embauches pour les métiers touchant à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Il est aussi apprécié sur un CV, garantissant des compétences, savoir-faire et savoir-être qu'impose un travail dans l'animation.

La mairie de Plougastel entend aider ses jeunes à bénéficier de cette formation enrichissante en les aidant à financer cette formation en contrepartie d'un engagement à la réalisation du stage pratique, à titre bénévole, dans un des accueils de loisirs de la commune.

**Aide attribuée : 800,00€**

#### **Conditions d'attribution :**

- Avoir entre 16 et 25 ans
- Habiter la commune depuis au moins 1 an
- Disposer d'un quotient familial (QF) inférieur à 1000€
- Réaliser 3 jours en Accueil de loisirs avant la formation